



## DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Aucun arrêté municipal ne sera délivré sans ce formulaire dûment rempli et adressé  
15 jours avant le début de l'intervention

**Soit par courrier :**

à Mairie, 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE

**Soit par voie dématérialisée :**

Pour toute demande concernant des travaux à : [technique@mairiesnlb.fr](mailto:technique@mairiesnlb.fr)

Pour toute demande concernant le stationnement à : [police@mairiesnlb.fr](mailto:police@mairiesnlb.fr)

Pour toute demande concernant les tournages de films à : [police@mairiesnlb.fr](mailto:police@mairiesnlb.fr)

L'obtention de la présente demande est subordonnée au versement d'une redevance, conformément à la décision municipale n° 2023/13 du 15/03/2023

### DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Entreprise (s'il y a lieu) :

N° SIRET :

Nom du responsable des travaux :

Téléphone :

### MOTIF

Déménagement

Emménagement

Livraison

Ou, nature des travaux :

Ravalement

Réfection couverture

Travaux intérieurs

Autres

### EMPLACEMENT

Adresse de l'occupation :

Saint-Nom-la-Bretèche

Adresse des travaux :

Saint-Nom-la-Bretèche

Superficie demandée (en m<sup>2</sup>) :

Longueur :

Largeur :

Date de début :

Date de fin :

Durée de l'intervention / des travaux :

Justification et observations (plan masse du chantier si nécessaire) / photos (à joindre)

**Engagement du pétitionnaire :** J'atteste sur l'honneur avoir qualité pour faire la présente déclaration.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant sur ce document serviront de base de calcul de la taxe d'occupation du domaine public fixée par la décision municipale n° 2023/13 du 15/03/2023 pouvant être réévaluée chaque année. Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue et à régler la redevance d'occupation du domaine public correspondante.

Saint-Nom-la-Bretèche, le

Signature du pétitionnaire :

+ cachet

(pour les entreprises)